

**Préparation et examen**

**A.I.P.R.**

*Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux*

niveaux **CONCEPTEUR** ou **ENCADRANT**

**Objectifs** : A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

**Pour les Concepteurs**

- Réaliser un dossier DT, lire les plans, récépissés, les IC éventuelles, adapter le projet et réagir sur les écarts
- Identifier les zones à sonder et celles à terrasser avec précaution
- Incorporer les clauses techniques et financières dans le marché
- Commander le marquage et signer le PV
- Vérifier la compétence des acteurs de terrain

**Pour les Encadrants**

- Réaliser un dossier DICT, lire les plans, récépissés, repérer les affleurant et réagir sur les écarts
- Réaliser un marquage conforme, et le maintenir en état durant toute la durée des travaux
- Appliquer et faire appliquer la règle des « 1 mètre » devant les affleurant
- Utiliser des méthodes douces dans le fuseau d'incertitude
- Connaître la règle des 4A

**Recommandation ou Obligation Légale :**

- Arrêté du 15 février 2012 du Code de l'Environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.
- Arrêté du 22 décembre 2015 – Formation des intervenants et autorisation d'intervention.

**Public concerné et prérequis :**

**Concepteurs** : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

**Prérequis :**

- Avoir une expérience professionnelle permettant la compréhension du vocabulaire administratif et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.
- Avoir déjà participé au suivi d'un dossier DT-DICT.
- Utilisation d'un questionnaire QCM sur ordinateur en autonomie

**Encadrants** : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

**Prérequis :**

- Avoir une expérience professionnelle permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.
- Avoir déjà encadré des opérateurs sur de travaux à proximité de réseaux.
- Utilisation d'un questionnaire QCM sur ordinateur en autonomie

**Démarche et moyens pédagogiques :**

- Pédagogie participative faisant appel à l'expérience et aux connaissances des participants
- Exposé et discussions étayées par expériences vécues
- Remise d'un dossier de stage
- Illustration Power point / vidéo
- Mise en situation de travail

**Contenu (adapté au niveau) :**

**I- La réglementation DT - DICT :**

- La réforme réglementaire

**II- L'essentiel du guichet unique :**

- La DT - DICT conjointe
- Les travaux urgents

**III- Le régime général :**

- La phase projet
- La déclaration de projet de travaux
- Les investigations
- Le dossier de consultation des entreprises

**IV- La préparation des travaux :**

- La Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
- Le marquage piquetage

**V- L'exécution des travaux :**

- Les points de vigilance
- Le guide technique (préinscriptions, généralités sur les différents réseaux, etc...)
- Les procédures d'arrêt de travaux
- Les relevés géo-référencés

**VI- Spécificités concepteurs :**

- La vérification de la compétence des acteurs de terrain
- Le constat amiable de dommage
- Les relevés géo-référencés

**VII- Spécificités Encadrants :**

- Utilisation des méthodes douces dans le fuseau d'incertitude

**Validation / déroulement de l'épreuve :**

- Examen par QCM via la plateforme en ligne
- Délivrance d'une attestation de compétences ou d'échec

Les questionnaires en ligne comprennent 40 questions dont des questions dites « prioritaires ».

Ils doivent obtenir un score minimal pour valider l'examen : 60% du total des points maximum, soit 48/80.

Lors de l'examen en ligne, les candidats disposent d'un temps imparti pour répondre au QCM.